



CONSEIL COMMUNAL  
1268 BEGNINS

## **PROCES-VERBAL N°1 – 2021-2026**

### **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 24 AOUT 2021**

Monsieur Cesare Palmieri, Président, ouvre la séance à 20h03, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et le public et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Approbation du procès-verbal du 3 juin 2021 (installation des autorités).
4. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021.
5. Communications du Bureau.
6. Communications des délégués des Associations.
7. **Préavis N°9/2021 (A-B-C-D-E)** – compétences municipales législature 2021-2026.
8. **Préavis N°10/2021** – indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2021-2026.
9. **Nomination des commissions :**
  - Commission des travaux publics.
  - Commission de recours en matière d'impôts et de taxes communales.
  - Commission de l'aménagement du territoire.
  - Commission pour le centre du village.
  - Commission d'examen des projets FEDEVACO.
  - Commission des constructions scolaires.
  - Commission consultative d'urbanisme (hors Conseil Communal, sur proposition de la Municipalité).
10. Communications Municipales.
11. Propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 34 présents, 5 excusés et 1 absent.

**Point 2**                    **Assermentations**

Messieurs Gobalet Cédric et Howells John sont assermenté par le Président qui lit l'article 5 du règlement du Conseil Communal de Begnins, en leur demandant de promettre d'être fidèle à la constitution fédérale et cantonale, ainsi que de remplir les fonctions qui leur seront attribuées. Messieurs Gobalet Cédric et Howells John le promettent.

Au vu de ce qui précède, Messieurs Gobalet Cédric et Howells John entrent en fonction immédiate en tant que conseillers communaux.

Monsieur Vincent Chappuis est excusé il sera assermenté lors de la prochaine séance.

**Point 3** Pièce 001    **Approbation du procès-verbal du 3 juin 2021 (installation des autorités).**

Le nom de Madame Marion Blöchlinger est corrigé en page N°3.

Au dernier paragraphe le mot finances sera remplacé par le mot gestion à chaque ligne.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 3 juin 2021 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**Point 4** Pièce 002    **Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021**

Monsieur Antoine Nicolas souhaite modifier la phrase en page N°3, point N°6, paragraphe N°5 de la manière suivante : Monsieur Antoine Nicolas **explique le fonctionnement du contrôle des coûts** qui sera effectué par une personne ayant travaillé dans l'architecture.

Monsieur Olivier A. Maillard souhaite modifier la phrase en page N°3, point N°6, paragraphe N°7 de la manière suivante : Monsieur Olivier A. Maillard regrette que l'impact **positif** sur l'économie du village ne soit pas mentionné dans le préavis.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 29 juin 2021 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

**Point 5**                    **Communications du Bureau**

Site de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) : [www.ucv.ch/accueil](http://www.ucv.ch/accueil)

Site : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/pour-ma-commune-formation/>

Le règlement du Conseil Communal peut être consulté sur le site Internet de la Commune de Begnins.

Le Président demande aux Président(e)s des commissions de cette nouvelle législature de bien vouloir transmettre les vacances dans les délais afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- **26 octobre 2021**
- **14 décembre 2021**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **26 septembre 2021**
- **28 novembre 2021**
- **13 février 2021**

**Point 6                    Communications des délégués des Associations.**

Pas de communication.

**Point 7                    Préavis N° 9/2021 (A-B-C-D-E) – compétences municipales législature 2021-2026.**

Pièce 003                Lecture du préavis municipal N°9/2021 par Madame Anne Stiefel  
La Municipalité propose au Conseil Communal d'accepter le préavis N°9/2021 tel que présenté.

Pièce 004                Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Daniel Borges  
La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°9/2021 points A-B-C-D-E tel que présenté.

Questions/remarques

Pour cette nouvelle législature, Monsieur Nicolas Fossati demande à la Municipalité d'expliquer aux membres du Conseil Communal les procédures qui pourraient être enclenchées auprès des tribunaux.

Madame Anne Stiefel répond que, dans la mesure du possible, les raisons seront communiquées au Conseil Communal.

**Conclusion**

**Vu**

- le préavis municipal N°9/2021 A relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel ;

- le préavis municipal N°9/2021 B relatif à l'autorisation générale de statuer sur :
  - L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou part de sociétés immobilières ;
  - L'acquisition de participations dans les sociétés commerciales ;
- le préavis municipal N°9/2021 C relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021 ;
- le préavis municipal N°9/2021 D relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;
- le préavis municipal N°9/2021 E relatif à l'autorisation générale d'accepter des legs et des donations, ainsi que l'acceptation de successions ;

**Ouï** le rapport de la Commission des finances ;

**Considérant** que ces objets ont été portés à l'ordre du jour ;

**Le Conseil Communal décide à la majorité moins 1 abstention :**

- 9/2021 A : d'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 30'000.00 par cas au maximum, permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2021-2026, avec prolongation au 31 décembre 2026 ;
- 9/2021 B : d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, avec prolongation au 31 décembre 2026, une autorisation générale de statuer sur :
  - L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, à raison de CHF 30'000.00 par cas ;
  - L'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 30'000.00 par cas, charges éventuelles comprises ;
- 9/2021 C : d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Tribunal fédéral, pour la durée de la législature 2021-2026 avec prolongation au 31 décembre 2026 ;
- 9/2021 D : d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières, pour la durée de la législature 2021-2026, avec prolongation au 31 décembre 2026 ;

- 9/2021 E : d'autoriser la Municipalité à accepter les legs et donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, préalablement soumises au bénéfice d'inventaire établi par la Justice de paix du district de Nyon, pour un montant maximum de CHF 1'000'000.00 par cas, pour la durée de la législature 2021-2026, avec prolongation au 31 décembre 2026.

**Point 8                    Préavis N°10/2021 – indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2021-2026.**

Pièce 005                Lecture du préavis municipal N°10/2021 par Madame Anne Stiefel  
La Municipalité invite le Conseil communal à accepter le nouveau barème des vacations des autorités pour la prochaine législature avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Pièce 006                Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Daniel Borges  
La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°10/2021 tel que présenté.

Questions/remarques

Monsieur Nicolas Fossati espère que les rémunérations ne deviendront pas trop attrayantes car cela pourrait donner envie à certains de ne plus quitter un poste. Est-ce que la Municipalité a songé à fixer un nombre de mandats maximum pour les membres de l'exécutif? Monsieur Michel Heiniger appuie la remarque de Monsieur Nicolas Fossati.

Madame Anne Stiefel répond qu'un nombre de mandats maximum pourrait être discuté et propose une comparaison financière par rapport aux autres Communes et rappelle qu'il est très difficile de trouver des candidats à la Municipalité.

Monsieur Jonas Siegrist estime que le côté financier de la tâche doit aussi être attrayant car le travail est conséquent et demande de plus en plus de compétences.

**Conclusion**

- Vu le préavis municipal N°10/2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le préavis municipal N°10/2021 relatif aux indemnités et vacations des autorités communales pour la période 2021-2026, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021, étant entendu que le financement de ce poste figure au budget de chaque année.

**Point 9**

**Nomination des commissions :**

- **Commission des travaux publics.**

12 personnes se présentent, le vote a lieu à bulletin secret.

**Sont élus en tant que membres :**

Madame Isabelle Métroz 21 voix

Monsieur Yan Bürgi 20 voix

Monsieur Alain Pasche 19 voix

Monsieur Gianfranco Francescato 17 voix

Monsieur Cédric Gobalet 14 voix

**Sont élus en tant que suppléants :**

Monsieur Pascal Hauser 12 voix

Monsieur John Howells 11 voix

- **Commission de recours en matière d'impôts et de taxes communales.**

**Sont élus en tant que membres :**

Madame Tiziana Labagnara

Madame Muriel Gervaix

Monsieur Alexandre Bernard

**Sont élus en tant que suppléants :**

Monsieur Rodolfo Trapuzzano

Monsieur Marc Croteau

- **Commission de l'aménagement du territoire.**

11 personnes se présentent, le vote a lieu à bulletin secret.

**Sont élus en tant que membres :**

Monsieur Jonas Siegrist 27 voix

Madame Nicole Stoll 22 voix

Monsieur Jean-Yves Magnin 21 voix

Monsieur Gaëtan Fragnière 18 voix

Madame Tiziana Labagnara 14 voix

**Sont élus en tant que suppléants :**

Monsieur Olivier A. Maillard 13 voix

Monsieur Nicolas Fossati 9 voix

- **Commission pour le centre du village.**

8 personnes se présentent, le vote a lieu à bulletin secret.

**Sont élus en tant que membres :**

Monsieur Jérôme Lovey 24 voix

Monsieur Sacha Friedli 23 voix

Monsieur Yan Bürgi 23 voix

Monsieur Jonas Siegrist 21 voix

Madame Isabelle Métroz 19 voix

**Sont élus en tant que suppléants :**

Monsieur Raphaël Martin 13 voix

Monsieur Bernhard Kümmerli 9 voix

- **Commission d'examen des projets FEDEVACO.**

**Sont élus en tant que membres :**

Madame Muriel Gervaix

Monsieur Gaëtan Fragnière

Monsieur Pierre-François Bolay

- **Commission des constructions scolaires.**

8 personnes se présentent, le vote a lieu à bulletin secret.

**Sont élus en tant que membres :**

Madame Christelle Carvalhinas 25 voix

Madame Majlinda Ademi 25 voix

Monsieur Jonas Siegrist 20 voix

Madame Marion Blöchlinger 20 voix

Monsieur Jean-Yves Magnin 15 voix

**Sont élus en tant que suppléants :**

Monsieur Sacha Friedli 14 voix

Monsieur Alexandre Bernard 13 voix

- **Commission consultative d'urbanisme (hors Conseil Communal, sur proposition de la Municipalité).**

Cette commission sera nommée lors du prochain Conseil.

**Point 10                      Communications Municipales**

Madame Anne Stiefel annonce que les statuts de l'AISE ont été validés par le Conseil d'Etat.

**Point 11                      Propositions individuelles**

Monsieur Nicolas Fossati rappelle que lors de la dernière législature un moratoire a été mis en place. Monsieur Nicolas Fossati demande si la nouvelle Municipalité va lever les oppositions sur la zone réservée.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que la Municipalité a attendu que les arrêts des différentes Cours soient rendus dans l'espoir d'un retrait des oppositions ce qui n'a pas été le cas. La Municipalité va donc à présent lever les oppositions.

Monsieur Gaëtan Fragnière regrette que la prochaine séance soit fixée durant les vacances scolaires.

La séance est levée à 23h15.

Le Président :



Cesare Palmieri



La Secrétaire :



Vanessa Wicht